

Annexe 5 Demande d'ouverture de droit rSa

Exploitants Agricoles

FICHE DE RENSEIGNEMENTS *par chef d'exploitation*

*A compléter obligatoirement
pour l'évaluation de vos ressources par le Conseil départemental des Côtes d'Armor 5article R 262-18 et 23 du CASF)
qui a délégué la compétence à la MSA
et à retourner sous un délai de deux mois à la MSA.*

Cette fiche est à joindre obligatoirement à votre demande de rSa. Sans ces renseignements, votre dossier ne pourra pas être étudié.

Première demande

Renouvellement

DEMANDEUR

N° MSA :

Nom et prénom	Date de naissance	Situation familiale (1)	Enfants à charge nombre : âge(s)

(1) marié : M, célibataire : C , veuf(ve) V , pacs ou vie maritale : VM , divorcé(e) : D

Conjoint (e) :

Nom et Prénom :

né(e) le :

Situation professionnelle :

Adresse :

EXPLOITATION

Individuelle sociétaire

indiquer le nom de la société et le statut juridique:

Nom(s) et prénom (s) des associés y compris le demandeur rSa et aides familiaux	Associé exploitant oui ou non	Répartition des parts associés	Si JA date d'installation

Nombre de travailleur(s) sur l'exploitation : UTH dont salariés

Existe t il de la vente directe sur l'exploitation ? oui non

Existe t il un atelier de transformation? oui

non

Moyens de production :

Superficie totale	Surface Agricole utile (SAU)	Surface en propriété		
Type de production	Volume contractualisé et Laiterie	Nombre de PMTVA	Nombre d'animaux TOTAL	autres

Si production légumière indiquer la répartition des surfaces :

DONNÉES ÉCONOMIQUES de l'EXPLOITATION

Régime fiscal d'imposition

Forfait BIC Réel simplifié Réel normal Micro BA

Bénéfices agricoles du demandeur ou BIC

Années	Bénéfice Agricole	BIC
N		
N-1		
N-2		

Résultats Comptables de l'exploitation

Date de clôture comptable :/...../.....

Tableau à compléter par votre comptable

Année	EBE	Résultat courant	Produits financiers	Annuités LMT	Frais financiers CT + OC	Prélèvements privés totaux	Prélèvements privés du demandeur (2)	Apports privés totaux	Apports privés du demandeur (2)
Dernier bilan comptable									
Bilan comptable précédent									
			N+1						
			N+2						

(2) en cas de société : isoler les prêts professionnels privés ou du couple si co-exploitant

Renseignements complémentaires pour le calcul du revenu disponible dans le cas d'une société :

Revenu des fermages et mise à disposition du foncier et des bâtiments détenus par les associés
Impôts fonciers et primes assurances afférents aux mises à disposition si pas intégrés dans le calcul de l'EBE
Part du résultat affecté aux Associés Non Exploitants

**Visa et validation du Centre comptable
Norm et N° du comptable**

Cette fiche sera transmise aux services du Conseil départemental des Côtes d'Armor (service insertion et économie sociale et solidaire et le service agriculture et politique de l'eau) afin de vous accompagner au mieux au titre de l'allocation du revenu de solidarité active.

Deux dispositifs sont mobilisables :

le dispositif AREA Aide à la Relance des Exploitations Agricoles est un dispositif qui permet, sous conditions, de bénéficier d'une aide financière.

la cellule ENTR'AGRI est une cellule départementale que vous avez possibilité de saisir pour évoquer vos difficultés qu'elles soient d'ordre sociales, techniques ou économiques.

Pour tout renseignement concernant ces dispositifs, vous pouvez prendre contact avec le service agriculture et politique de l'eau 02 96 62 27 32.

Avez-vous constitué un dossier AREA ?

oui Si oui : date de dépôt :

non Souhaiteriez vous être accompagné sur ce dispositif ? oui non

Êtes vous accompagné par un organisme ou une association ? oui non

si oui, indiquer le ou laquelle :

Précisions complémentaires que vous souhaiteriez apporter sur votre situation :

.....
.....
.....
.....

Je soussigné(s), Madame, Monsieur,..... , certifie l'exactitude de cette déclaration

Date et Signature du demandeur (obligatoire)

Le Département des Côtes d'Armor réalise un traitement de données à caractère personnel lui permettant de gérer le dispositif RSA.
Seuls les services habilités du Département des Côtes d'Armor et organismes liés au Département dans le cadre de l'exercice de cette mission ont accès à ces données.

Conformément aux articles 32, 39 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant : Département Infos Services – 02 96 62 62 22

La MSA.....